



*Date de Convocation 02/05/2023*  
*Date affichage 02/05/2023*  
*Nombre de conseillers en exercice : 8*  
*Présents : 7*  
*Votants : 8*

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 10 mai 2023**  
**Sous la présidence de Madame Valérie HOULLEGATTE, Maire**

**Présents** : Joël LETERRIER, Gilles NIORT, Solange GUERET, Pierre CATELAIN, Michaël BINET, Patricia LEPOITTEVIN

**Absent excusé**: Aurélie PILARD (Pouvoir à Mme Patricia LEPOITTEVIN)

**Secrétaire de séance** : Pierre CATELAIN

**Ouverture de la séance à 18h00.**

Lecture faite par M. Pierre CATELAIN, du compte rendu de la réunion du 28 mars qui est adopté à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour :**

**Administration**

- Création poste rédacteur
- Cu Loret
- Adressage
- Questions diverses

**Finances**

- Devis travaux tracteur
- Travaux en cours bâtiment
- Demande achats barrières sur parcelles communales
- Questions diverses

**Fêtes et cérémonies**

- Préparation du 09 juin
- Questions diverses

**Affaires et délibérations diverses**

**Ordre du Jour :**

**- Administration**

**Création poste rédacteur**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Emilie MENANT dispose de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH). Par conséquent, elle peut être recrutée, en qualité d'agent contractuel sur des grades ouverts aux concours, dans un emploi de catégorie A, B ou C. Ils sont soumis, durant leur contrat, à des dispositions spécifiques, et ont vocation à être titularisés, sans concours, dans le cadre d'emploi correspondant (art.L.352-4 code général de la fonction publique). Le Conseil Municipal approuve à 7 pour et 1 abstention, la création du poste de secrétaire de Mairie sur le grade de Rédacteur afin de recruter Mme Emilie MENANT sur le contrat article L.352-4 du code général de la fonction publique à compter du 01/07/2023 pour une durée d'1 an. Au terme de ce contrat Mme Emilie MENANT sera nommé titulaire de ce grade.

## Cu Mme LORET/MANQUEST

Madame LORET/ MANQUEST n'ayant pas obtenu l'autorisation d'un CUB a porté l'affaire devant le tribunal administratif, la décision est tombée et condamne Mme LORET / MANQUEST à rembourser à la Commune les frais d'avocat à hauteur de 1500 €.

## Adressage

Divers changements auront lieu pour certaines adresses de la commune, aucuns changements fondamentaux mais des précisions d'adresse qui permettront d'éviter les erreurs futures dans le fichier national d'adressage en cours d'élaboration.

## **- Finances**

### Devis travaux tracteur

Un devis de 5286,98 € TTC est signé pour la réparation du tracteur. Il devrait être disponible le 22 mai. Nous sommes toujours en attente.

La demande de prêt d'un tracteur faite par Madame le Maire aux établissements Mécasaire est restée sans réponse de leur part.

M. Catelain précise qu'il faudrait également faire un devis complémentaire concernant les pivots avant du tracteur

Madame le Maire contacte la société Mécasaire.

### Travaux bâtiment:

Le 1<sup>er</sup> Adjoint fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours.

Les abat-sons sont montés et les joints du clocher sont terminés reste à faire les joints des pignons.

Concernant le changement du mouton de la cloche, des subventions ont été demandées (DETR et Fond de concours).

Les travaux d'engazonnement du cimetière seront réalisés dès la fin du démontage de l'échafaudage.

### Demande achat barrière

M. Leroux locataire des parcelles communales sollicite la Mairie pour la fourniture d'une barrière en tube.

Accord du conseil à l'unanimité

### Questions diverses

Les frais de scolarité de la commune de Saint-Pierre-Eglise s'élèvent cette année à 934 € par enfant pour un total de 5 enfants soit 4670 €

La société LOCOGEN a pris contact auprès de la Mairie pour des éventuelles implantations d'éoliennes sur les parcelles, propriété de la Mairie, situé sur les communes de saint-pierre-d'Arthéglise et le Valdecie.

Le locataire des parcelles est favorable à ce projet.

Une réunion d'information complémentaire doit être organisée entre la société LOCOGEN et la Mairie.

## **- Fêtes et cérémonies**

Discussion diverses pour l'organisation du 9 juin

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le 09 juin 2023 à 10 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

